

**N° 5/6.15**

**OBJET : GESTION 2014 - RAPPORT**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission de gestion 2014 a été convoquée le 12 janvier 2015 par la Municipalité. M. le Syndic Vincent JAQUES, accompagné du secrétaire municipal M. Giancarlo STELLA, nous a reçus et informés des compétences, droits et devoirs de notre Commission. Un échéancier nous a également été remis, accompagné d'une liste des disponibilités des membres de la Municipalité et des organigrammes de chaque dicastère. Merci à la Municipalité d'avoir, cette année, pris la peine de convoquer la commission de gestion assez tôt, à savoir le 16 décembre 2014.

Pour d'évidentes raisons, il serait cependant appréciable de connaître la date précise de cette première rencontre avant les séances de préparation de décembre.

Les quinze membres de la Commission et quatre des cinq suppléants étaient présents. Après avoir pris connaissance des informations de la Municipalité, notre Commission a rapidement pu s'entendre sur la répartition de ses membres en sept sous-commissions par dicastère de l'Administration communale. La répartition a pu être déterminée de telle sorte que chaque sous-commission soit formée de deux membres d'origines politiques différentes et que le-la Président-e de chaque sous-commission ne soit pas du même parti que le-la Municipal-e responsable du dicastère. Chaque nouvelle ou nouveau membre à la Commission pour 2014 a pu se retrouver avec un-e "ancien-ne".

Dès lors la Commission s'est organisée comme suit :

<b>Présidence</b>	Claudine DIND-PERROCHET (Verts)
<b>Administration générale, culture et relations extérieures (AGCR)</b>	Présidence : Mélanie WYSS PITTET (PLR) Membre : Katharina DELLWO BAUER (SPI)
<b>Finances et promotion économique (FIPE)</b>	Présidence : Stéphane DEWARRAT (EM) Membre : Sylviane TRUDU (SPI)
<b>Sécurité, population et systèmes d'information (SPSI)</b>	Présidence : Philippe LAURENT (EM) Membre : Magali ZUGER (SPI)
<b>Patrimoine (PAT)</b>	Présidence : Roland RUSSI (SPI) remplacé le 7 mai par Giuseppina BIERI (SPI) Membre : Jean-Pascal CLOTTU (PLR)
<b>Infrastructures, énergies et espaces publics (IEEP)</b>	Présidence : Antoine ANDRE (Verts) Membre : Sacha FEHLMANN (PLR)
<b>Jeunesse, sécurité sociale et logement (JSSL)</b>	Présidence : Pierre Marc BURNAND (PLR) Membre : Jean NZIKOU (SPI)
<b>Aménagement du territoire et développement durable (ATD2)</b>	Présidence : Romain BLUM remplacé le 1 <sup>er</sup> avril par Patricia CORREIA DA ROCHA (UDC) Membre : Edith Magali BARBLAN (SPI)

**Les suppléants** sont Mmes Patricia CORREIA DA ROCHA (UDC), devenue commissaire dès avril, Béatrice GENOUD-MAURER (PLR) et Anne ROULET, ainsi que MM. Philippe DERIAZ (SPI) et Charles DIZERENS (EM).

## 1 GENERALITES

La mission de la COGEST consiste à contrôler l'activité de l'Administration communale, de la Municipalité et des collaborateurs de la Commune, et à en vérifier le bon fonctionnement au moyen de visites et d'entretiens.

Cette année, la Commission était formée de six "nouveaux" qui n'avaient jamais siégé dans une Commission de gestion, ou même qui étaient nouveaux au Conseil communal. Ils ont pris leur travail très à cœur et, parfois soutenus par les "anciens", ont apporté leur enthousiasme et un travail sérieux.

En cours de route, deux membres ont malheureusement dû se faire remplacer pour cause de déménagements imprévus.

Malgré tous ces aléas, chaque membre a finalement pu rapporter, à l'ensemble de la commission, les données et les informations recueillies au fil des visites et rencontres de chaque dicastère, deux membres ayant même dû, en cours de route, reprendre la présidence de leur sous-commission et en finaliser le rapport. Cependant, deux séances de commission n'ont pas été faciles. Nous en parlons au point 4 sous "Séances de commission".

La Commission de gestion s'est réunie en plénière à neuf reprises, les 12 janvier, 18 mars, 1<sup>er</sup> et 29 avril, 7 mai (séance double : la 2<sup>e</sup> séance ayant permis de rencontrer des représentants de la COFIN), le 12 mai (séance double également au vu de certains retards), dernière séance le 28 mai 2015.

### Visites :

La Commission de gestion a eu l'occasion de profiter de visites ouvertes à tous ses membres :

- Plusieurs adultes et quelques enfants ont visité les installations d'alimentation en eau potable du Morand (le 25 avril). Cette sortie au Morand est proposée à tous les membres du Conseil communal. Nous invitons chacun et chacune à venir goûter et apprécier, au moins une fois dans sa vie, l'excellente source que notre Commune possède depuis bientôt cent ans.
- Sept membres de la Commission de gestion ont partagé de bons moments lors d'une excursion sur le lac avec le Sauvetage de Morges, puis dans son local (le mercredi 20 mai).
- Des membres de la Commission et quelques accompagnants ont pu découvrir la nature et les produits du terroir des alpages de la Commune à la Vallée de Joux (le samedi 13 juin).

L'ensemble de la Commission remercie chaleureusement nos hôtes pour leur accueil à l'occasion de ces trois visites.

## 2 TRAVAIL DE LA COGEST

A fin janvier, tous les commissaires et suppléants avaient reçu par voie électronique, ou en format papier pour ceux qui en avaient fait la demande au greffe, les différents chapitres du rapport de gestion 2014, inclus la liste des vœux en suspens.

Les membres de la COGEST et de la COFIN ont reçu la liste de tous les membres des deux commissions et de leur dicastère attribué, ceci pour permettre à chacun de poser des questions directement aux personnes concernées.

Cette année, la Municipalité a classé les vœux dans l'ordre chronologique par dicastère, comme le demandait le **vœu 6 – 2013**, déposé à AGCR : "*Que la Municipalité, dans son rapport de gestion, classe les vœux en suspens par dicastère concerné et non par ordre chronologique*", en vue de simplifier le travail de chacun. Ce vœu peut donc être classé.

Les organigrammes par dicastère, remis lors de la première séance, ont répondu au **vœu 1 – 2013** qui peut être classé : "*Que la Municipalité mette davantage de précision et de cohérence dans l'élaboration des organigrammes et les structures des rapports*". Ces précisions permettent ainsi à chaque sous-commission de savoir quels domaines la concernent, notamment à propos des associations intercommunales. Exemples :

- Concernant l'ERM qui ne figure pas dans l'organigramme d'IEEP, il nous a été rappelé lors de la présentation des organigrammes le 12 janvier que l'ERM est totalement autonome pour sa gestion qui est assurée par les délégués communaux à cette association intercommunale.
- Pour la PRM, les tâches dites "optionnelles" ont pu être contrôlées par la sous-commission à SPSI, qui a d'ailleurs également pu prendre connaissance du rapport de la PRM et questionner des délégués au Conseil intercommunal, ainsi que précisé dans le rapport SPSI.
- Le vignoble figure dorénavant dans l'organigramme et dans la première page de PAT. Malheureusement, on ne retrouve rien dans le rapport de gestion de PAT, ce qui, dans ce cas précis, ne simplifie pas le travail des commissaires, d'où le **VŒU 3 – 2014** proposé ci-dessous par la COGEST.

### 3 VŒUX DE LA COGEST

#### Emplacement des vœux

Ainsi que dit ci-dessus, la Commission de gestion accepte le classement du **vœu 6 – 2013**.

Cependant cette année, la Commission a constaté :

1. que des vœux passaient d'un dicastère à l'autre : les **vœux 10 – 2012, 11 – 2012 et 12 – 2012 (complément du vœu 5 – 2008)**, concernant les locaux du garde-ports et les locaux des deux ports morgiens) déposés à PAT sont retrouvés à IEEP. A première vue, nous n'avons pas trouvé d'autres vœux voyageurs. Il y a peut-être des raisons à ces transferts, mais pour connaître ces raisons, les commissaires devraient pouvoir être au courant.
2. que des vœux concernant semble-t-il tous les dicastères devraient plutôt se retrouver à AGCR pour leur suivi, même s'ils ont été déposés à JSSL. Il s'agit du **vœu 10 – 2013** (séparer les informations concernant la gestion directement ou "en marge") et du **vœu 11 – 2013** (possibilité pour tous les commissaires de rencontrer le-la municipal-e rapidement). C'est le rapport JSSL 2014 qui fait mention de ces deux vœux. La Municipalité propose de les classer, avis soutenu par l'ensemble de la Commission de gestion.

Au vu des constats ci-dessus, nous formulons le vœu suivant :

**VŒU 1 – 2014** : *Que la Municipalité mentionne les vœux qui ont passé d'un dicastère à l'autre ou qu'elle signale dans quel dicastère ils avaient été déposés par la COGEST.*

Les six vœux déposés dans le rapport général pour 2013 se retrouvent à AGCR, car ils concernent tous les dicastères, et cela nous semble tout à fait approprié.

#### Dicastère ATD2

L'ensemble de la COGEST 2014 a été surprise d'apprendre dans quelles conditions le Municipal et les employé-e-s ont dû à nouveau travailler en 2014 : départs, arrêts maladie, remplaçants pas toujours trouvés, même en ce début 2015.

Pourtant de nombreux projets étaient en route : PPA, capteurs solaires en augmentation, dossiers de mises à l'enquête, dont plus d'un tiers suivis d'oppositions et-ou d'observations "...ce qui nécessite une attention particulière..." ainsi que le relève le rapport de gestion de la Municipalité. Tout en remerciant ce dicastère d'avoir réussi à faire son travail dans de telles conditions, nous formulons le vœu suivant :

**VŒU 2 – 2014** : *Que la Municipalité cherche des moyens et prenne des mesures pour stabiliser le service ATD2 et continuer à le soutenir autant que possible.*

#### **Dicastères PAT et FIPE**

Si organigrammes et titres ont été adaptés dans les rapports des divers dicastères selon le vœu 1 – 2013, nous avons constaté une imprécision : ni l'organigramme, ni la première page du rapport de gestion de FIPE ne mentionnent le vignoble, mais il en est question dans le corps du rapport de FIPE sous "Titres, placements et prêts", ce qui semble normal puisque le volet financier est concerné et que FIPE tient la comptabilité de la Sàrl et suit la marche des affaires dans le cadre de la gestion des risques.

Par contre, le vignoble est clairement noté dans l'organigramme de PAT et dans la première page du rapport de gestion de PAT, il est même précisé que le Municipal préside le groupe d'accompagnement du vignoble communal. Ensuite il n'y a rien dans le corps du rapport de PAT.

Or, bâtiments et vignes font partie de notre patrimoine morgien. Il semblerait normal de noter, dans le rapport de gestion du dicastère PAT, par exemple les travaux faits sur les bâtiments, grêle subie ou tel ou tel extrait, non confidentiel, du rapport d'activité de la Sàrl. Les deux commissaires à PAT ont d'ailleurs eu le plaisir de visiter le vignoble, où ils ont été très bien accueillis, tout n'est donc pas confidentiel.

Et il est toujours intéressant pour chaque commissaire à la gestion de connaître, avant un rendez-vous, ce qui se passe dans le dicastère qui le concerne.

Nous sommes conscients que tout ne peut être écrit, mais suivant en cela le rapport N° 40/12.12 voté par le Conseil communal et le PV 15/2011-2016 du 5 décembre 2012 page 370 (la Sàrl reste soumise au contrôle de la commission de gestion), la COGEST propose le vœu suivant :

**VŒU 3 – 2014** : *Que la Municipalité, dans un souci de clarté, améliore, dans son rapport de gestion, la façon de communiquer les informations nécessaires au suivi de notre vignoble.*

#### **Classement de vœux**

La commission accepte le classement des vœux tel que proposé par la Municipalité, sauf avis contraire exprimé dans l'une ou l'autre des sept sous-commissions, chaque sous-commission ayant passé en revue les vœux en suspens la concernant.

## **4 SEANCES DE COMMISSION**

D'un commun accord, les membres de la COGEST pour 2014 ont décidé, au vu notamment des occupations et des emplois du temps toujours plus chargés de chacune et chacun, d'établir une sorte de marche à suivre qui indiquerait les priorités et certaines bases de travail utiles à tous. Cette marche à suivre serait non exhaustive et améliorée chaque année. Elle devrait être donnée à toute personne désirant se lancer dans la Commission de gestion et pourrait par exemple se trouver sur extranet.

Avant tout, les futurs commissaires devraient être conscients :

- que certains dicastères, suivant leur complexité, donnent plus de travail que d'autres,
- que l'on s'engage du début à la fin du travail de la Commission qui dure de janvier à début juin,
- qu'il faut respecter l'échéancier, et rendre rapports et vœux à temps,
- qu'il faut travailler véritablement en binôme.

Quelques membres de la COGEST ont décidé d'élaborer, avant l'été, un premier projet de marche à suivre qui précisera mieux ce qu'est le travail de la COGEST et permettra à chacune et chacun, nous le souhaitons, de se plonger rapidement et avec intérêt dans tout ce que doit gérer une commune en une année.

## 5 CONCLUSION

Nous rappelons que notre travail en tant que Commission de gestion ne peut se réaliser qu'avec l'engagement de l'ensemble des membres, œuvrant avec conscience et collaboration, ce qui fut parfois un exercice un peu moins facile cette année. Par contre, nous avons apprécié que ce travail se soit fait, comme les années précédentes, hors clivages politiques, et finalement dans le respect de chacun.

Ce travail demande beaucoup de temps et d'engagement, c'est pourquoi nous nous sommes permis de proposer quelques pistes pour le futur.

Du côté de la Municipalité et de ses services, nous avons apprécié les réponses données à la plupart de nos vœux et nous espérons que ceux qui restent encore des années précédentes seront réalisés dans les meilleurs délais. Nous remercions chaleureusement les collaborateurs, les chefs de service et les Municipaux pour leur disponibilité et leur persévérance à répondre à l'ensemble de nos questions, pour l'accueil au sein de leur service et sur les nombreux sites visités et pour les réponses qui nous ont été fournies, nous permettant de comprendre et vérifier les missions et tâches confiées à l'administration de notre Commune.

La Commission de gestion 2014 vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- après avoir pris connaissance et étudié :
  - le rapport de la Municipalité sur la gestion 2014,
  - le rapport général de la Commission de gestion 2014,
  - les rapports de chacune des sous-commissions à la gestion,
  - les comptes 2014,

#### décide :

- de donner décharge à la Municipalité pour la gestion administrative de l'année 2014 ;
- de remercier la Municipalité pour la bonne gestion des biens de notre commune ;
- de remercier l'ensemble des collaborateurs qui ont participé, avec les autorités, à l'entretien et au maintien de notre patrimoine ainsi qu'aux diverses tâches administratives ;
- de prier la Municipalité de réaliser les vœux de la Commission de gestion acceptés par le Conseil, ainsi que ceux encore en suspens émis les années précédentes ;
- de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat.

au nom de la Commission de gestion 2014  
La présidente

Claudine Dind

**Rapport présenté au Conseil communal en séance du 24 juin 2015.**